

Fiche de Données de Sécurité

POLISH MATE

Fiche du 5/9/2012, revision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: POLISH MATE
Code commercial: 11.004

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit et emploi:
Nettoyant pour sols en bois.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. 0039 02 3285220 -
fax 0039 02 33501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoisons tel. 0140054848
KITER S.R.L. - tel. 0039 02 3285220 (heures de bureau).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

La mélange n'est pas à se considérer dangereuse.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre risque.

2.2 Éléments d'étiquetage

Special Provisions:

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.

Autres risques :

Aucun autre risque.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative :

5-15 % 1-(1-Méthoxypropoxy)-2-propanol

REACH No.: 01-2119450011-60, CAS: 34590-94-8, EC: 252-104-2

substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

1-5 % Alcool gras éthoxylate

CAS: 68439-46-3

Fiche de Données de Sécurité

POLISH MATE

Xn,Xi; R41-22

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Contient (Reg. (CE) N. 648/2004):

Moin de 5%: agents de surface non ioniques, parfum.

Methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone, limonene.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas de ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas de inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la

déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue

de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le coulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Référence à d'autres sections

Fiche de Données de Sécurité

POLISH MATE

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle
1-(1-Méthoxypropoxy)-2-propanol - CAS: 34590-94-8
TLV-TWA: 50 ppm - 308 mg/m³
TLV-STEL: 50 ppm - 310 mg/m³
- 8.2 Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
- Protection de la peau:
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
- Protection des mains:
Non requis pour une utilisation normale.
- Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
- Risques thermiques:
Aucun.
- Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- | | |
|--|--------------------------------|
| Aspect et couleur: | Liquide transparent jaune vert |
| Odeur: | Citron |
| Seuil d'odeur : | N.A. |
| pH: | 9.5 +/- 0,5 |
| Point de fusion/congélation: | N.D. |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: | 100 °C |
| Inflammation solides/gaz: | N.A. |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.D. |
| Densité des vapeurs: | N.D. |
| Point éclair: | Non inflammable |
| Vitesse d'évaporation : | N.A. |
| Pression de vapeur: | N.D. |
| Densité relative: | 1 kg/l |
| Hydrosolubilité: | Totale |
| Liposolubilité: | Non miscible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | N.D. |

Fiche de Données de Sécurité

POLISH MATE

Température d'auto-allumage :	N.D.
Température de décomposition:	N.D.
Viscosité:	N.D.
Propriétés explosives:	N.D.
Propriétés comburantes:	N.D.
9.2 Autres informations	
Miscibilité:	N.D.
Liposolubilité:	N.D.
Conductibilité:	N.D.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.D.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité
 - Stable en conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun.
- 10.4 Conditions à éviter :
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5 Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :
 - Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - 1 - (1-méthoxy-propoxy)-2-propanol - CAS: 34590-94-8
 - DL50 (oral, rat): 5200 mg / kg
 - DL50 (peau, lapin): 10100 mg / kg
 - CL50 (inalat., rat):> 500 ppm / 7 heures
 - Alcool gras éthoxylate - CAS: 68439-46-3
 - LD50(peau,lapins):> 5000 mg/Kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité
 - Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
 - Alcool gras éthoxylate - CAS: 68439-46-3
 - Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 11
 - Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 12
- 12.2 Persistance et dégradabilité
 - Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.
- 12.3 Potentiel de bio-accumulation
 - N.A.
- 12.4 Mobilité dans le sol
 - N.A.
- 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
 - Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.
- 12.6 Autres effets néfastes
 - Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Fiche de Données de Sécurité

POLISH MATE

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU :

N.A.

14.2 Nom de l'expédition des Nations unies:

N.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

N.A.

14.4 Groupe d'emballage :

N.A.

14.5 Dangers pour l'environnement

N.A.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses).

Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses).

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail).

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE.

Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP),

Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexel).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

NO

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente. Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Fiche des composants (Reg. (CE) n. 648/2004)

[Pour informations: http://europa.eu.int/comm/enterprise/cosmetics/html/cosm_inci_list.htm]

Fiche de Données de Sécurité

POLISH MATE

INGREDIENTI
Aqua
(2-methoxymethyletoxy)propanol
C9-C11 pareth-6
Methylchloroisotiazolinone
Methylisotiazolinone
Colorant
Parfum
Limonene

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Istituto Superiore di Sanità (Italie) - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie.
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.